

Chaque salarié doit pouvoir voter selon ses propres choix.

Attachée à cette liberté de vote, la Cfdt a toutefois jugé utile de décrypter, avec vous, les résolutions proposées à l'assemblée générale des actionnaires et de vous indiquer la manière dont la Cfdt s'est positionnée dans les conseils de surveillance des fonds du plan d'épargne groupe (PEG).

Deux résolutions retiennent particulièrement l'attention de la Cfdt et sur lesquelles notre organisation syndicale s'est déjà prononcée défavorablement. La Cfdt engage les salariés à **voter CONTRE les résolutions 3 et 13.**

CONTRE

RESOLUTION 13

Elle ouvre la capacité, pour 38 mois, du Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription ou d'achat d'actions.

>>> **CFDT : Contre le pouvoir discrétionnaire** donné au **conseil d'administration** pour souscrire ou acheter des actions sans contrôle notamment sur les modalités d'attribution.

RESOLUTION 14

Elle donne compétence au CA pour procéder à des augmentations du capital social réservées aux adhérents du PEG FT.

>>> **CFDT : Pour.** Cette résolution intègre nos revendications sur l'épargne salariale exprimées dans les conseils de surveillance.

RESOLUTION 15

Cette résolution autorise le conseil d'administration à réduire le capital, dans la limite de 10% de son capital social, par annulation de tout ou partie des actions acquises

>>> **CFDT : Abstention**, en raison du risque de spéculation sur le titre et le danger d'un manque de politique volontariste d'investissements

RESOLUTION 16

Elle porte sur les pouvoirs...

>>> **CFDT : Pour**, en raison du caractère purement formel.

>>> Je veux voter

Courrier et procuration : Avant le 8 juin, par bulletin à télécharger http://www.orange.com/fr_FR/finance/ag/ag090610/att00014793/WEB_FORMULAIRE_DE_VOTE.pdf

Internet sur le site sécurisé <http://gisproxy.bnpparibas.com>



Assemblée Générale des Actionnaires 9 juin 2010

La crise économique et sociale rend incontournable de nouvelles pratiques de pilotage stratégique des groupes et des grandes entreprises comme France Télécom.

Avec la Cfdt, nous pouvons tous agir pour construire notre avenir et celui de France Télécom en **posant des questions et en votant lors de l'assemblée générale des actionnaires du 9 juin prochain.**

La Cfdt vous propose ainsi de construire une autre alternative à la financiarisation de notre entreprise et à l'injustice sociale.

JE VOTE POUR MON AVENIR

Depuis 2007, nous sommes tous actionnaires de France Télécom par l'attribution gratuite d'actions.

Le 9 juin prochain, se tiendra l'assemblée générale des actionnaires qui permet de se prononcer sur les résolutions soumises aux votes.

Voter, c'est agir pour votre avenir et celui de l'entreprise.